



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-21

L'an deux mille seize, à 10 h,
Le 28 avril, à Pagny la Blanche Côte

Date de convocation	31 mars 2016
Nombre de délégués : + Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

Mme Béatrice BONNIN
M. Jack COLLINET
M. Daniel COURTAUX
M. Jean-François DAMIEN
M. J-Claude JACQUEMART
M. Claude FAUVET
M. Christian BORNIET
M. Pascal GILLAUX
Mme Dominique HUMBERT
M. Edouard JACQUE
M. André JANNOT
M. Guy JOSEPH

M. Eddy LAURENT
M. Jean PANCHER
M. Robert PASCOLO
M. Bernard MAILLARD
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Eric GILLARDIN
M. Daniel ROUVENACH
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Claude THIERY
M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Délégation au bureau de l'EPAMA

Résultat du vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-21

Objet de la délibération :

Délégation au bureau de l'EPAMA

Vu le courrier de la Préfecture des Ardennes du 30 mars 2016,

Le comité syndical décide d'annuler la délibération n°16-06 et de la remplacer comme suit :

Le Comité Syndical de l'EPAMA,

DONNE délégation au Bureau pour délibérer sur les matières suivantes :

- Approbation et autorisation de souscrire toutes conventions avec l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et organismes divers en vue de fixer les conditions de leur participation à la réalisation et au financement du fonctionnement et des programmes de l'EPAMA ;
- Décisions relatives à la réalisation des études et travaux mis en œuvre par l'EPAMA dans le cadre des orientations et des crédits ouverts ou prévus, préalablement approuvés par le Comité Syndical ;
- Demande de subvention sur les opérations approuvées par le Comité Syndical,
- Gestion des ressources humaines, en dehors de la création ou de la suppression de poste, dans la limite des crédits ouverts au budget

La Présidente de l'EPAMA

Morgane PITEL

